

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

EARL DES CYPRES

69 RUE MASSEZ

51460 Courtisols

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
14/09/2026	F01260900018	412750	F01260900018	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	275213 - EARL DES CYPRES					
NJB253A320	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 320	8	M3	134.00	1,072.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %
506	TAXE CARBONE	8	UN	1.50	12.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	8	UN	4.00	32.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	8	UN	3.02	24.16	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 14/09/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,152.16 €
Total TVA :	230.43 €
Total TTC :	1,382.59 €
RESTE A PAYER :	1,382.59 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260900018	F01260900018	14/09/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275213 EARL DES CYPRES						
03/09/2026	001129582	412750	NJB253A320	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 320	8	M3
03/09/2026	001129582	412750	552	ECO-PARTICIPATION	8	UN